

Perspectives professionnelles pour les auxiliaires de santé

En route pour votre avenir professionnel

Façonnez votre avenir professionnel

Les institutions du domaine de la santé et du social vous ouvrent un champ professionnel extrêmement varié, que ce soit dans le secteur stationnaire ou ambulatoire. En fonction du style et de l'orientation d'une institution, une large palette d'activités, de tâches à responsabilités et d'actions porteuses de sens s'offrent à vous. Que ce soit dans le domaine du logement protégé, des soins palliatifs ou au contact de personnes atteintes de démence, un grand professionnalisme, de l'empathie ainsi que la capacité d'organiser des soins et un accompagnement individualisé sont demandés. Grâce à cette diversité des domaines d'activité, vous avez en outre la possibilité d'approfondir et d'élargir vos propres compétences professionnelles.

Vous êtes auxiliaire de santé, vous avez de l'expérience dans le domaine des soins et de l'accompagnement et vous souhaitez approfondir et élargir vos compétences professionnelles. En tant qu'auxiliaire de santé, vous pouvez obtenir un titre de formation reconnu au plan fédéral – également en cours d'emploi et en fonction des formations acquises au préalable et de vos certificats de travail – et accomplir de manière autonome des actes de soins et d'accompagnement dans le cadre des compétences acquises, des conditions cadres légales et des dispositions de l'entreprise.

Afin de pouvoir recourir à suffisamment de personnel qualifié, la formation et la formation continue des collaboratrices et collaborateurs constituent un élément central d'une gestion d'entreprise durable. De nombreuses institutions peuvent vous aider dans la construction de votre trajectoire professionnelle. Renseignez-vous auprès de votre employeur et faites-lui part de vos objectifs professionnels.

- Vous êtes au bénéfice d'un certificat d'auxiliaire de santé, vous aimez travailler dans le domaine des soins et de l'accompagnement et vous êtes motivé-e à évoluer sur le plan professionnel.
- Vous bénéficiez d'une expérience pratique et vous souhaitez approfondir votre savoir-faire et poursuivre votre développement personnel.
- Vous êtes prêt-e à relever de nouveaux défis professionnels et à acquérir pour cela un titre de formation au niveau fédéral.

La présente brochure vous renseigne sur les perspectives d'avenir.

Les voies individuelles pour obtenir un titre au niveau fédéral

En tant qu'auxiliaire de santé, les formations suivantes débouchant sur une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité s'offrent à vous:

-
- **Aide en soins et accompagnement (AFP)**
 - **Assistant·e en soins et santé communautaire (ASSC)**
 - **Assistant·e socio-éducatif·ve (ASE)**
-

Quatre voies principales permettent aux adultes au bénéfice d'expériences dans les soins et l'accompagnement de personnes dans les soins de longue durée stationnaires ou ambulatoires d'obtenir un titre professionnel au niveau d'un certificat fédéral.

- Par une formation de base raccourcie
- Par une admission directe à la procédure de qualification
- Par une procédure de validation des acquis de l'expérience
- Par une formation de base ordinaire

La formation raccourcie

Si vous disposez de connaissances préalables suffisantes (en règle générale, deux ans d'expérience professionnelle au minimum sont demandés) ou si vous êtes au bénéfice d'une formation antérieure reconnue (formation professionnelle avec CFC, maturité, diplôme du secondaire), vous pouvez entamer une formation de base raccourcie.

Vous entrez directement en 2^{ème} année de formation dans une entreprise, fréquentez les cours de l'école professionnelle ainsi que les cours inter-entreprises et vous suivez la formation de base raccourcie d'un an. A la fin de la formation, vous passez la procédure de qualification finale. La demande de formation raccourcie est faite par votre employeur et est approuvée par les autorités cantonales en même temps que le contrat d'apprentissage.

L'admission directe à la procédure de qualification

Si vous êtes au bénéfice de cinq ans d'expérience professionnelle, vous pouvez obtenir le titre d'assistant·e en soins et santé communautaire ou d'assistant·e socio-éducatif·ve en passant la procédure de qualification avec examen final intégré.

Vous vous préparez vous-même pour la procédure de qualification. Pour cela, vous pouvez acquérir les connaissances manquantes avec d'autres apprenants dans des écoles professionnelles ou des cours inter-entreprises, ou vous préparer à la procédure de qualification en vous basant sur les documents de formation. La procédure de qualification a lieu chaque année et l'admission se fait par le biais d'une demande auprès de l'autorité cantonale (sans contrat d'apprentissage). La partie pratique de la procédure de qualification est effectuée au sein de votre entreprise formatrice.

La procédure de validation

Il vous est possible d'obtenir le titre d'assistant·e en soins et santé communautaire ou d'assistant·e socio-éducatif·ve sans procédure de qualification si vous êtes au bénéfice de cinq ans d'expérience professionnelle au moins. Pour la procédure de validation, vous devez présenter un dossier qui documente vos capacités et compétences. Vous créez vous-même votre dossier en fonction des directives de votre canton de domicile.

La procédure de validation comporte en tout cinq étapes, la première étant la participation à une séance d'information obligatoire. Vous pouvez si nécessaire demander de l'aide auprès des organes responsables, ce qui peut occasionner des frais en fonction de la garantie de prise en charge des coûts prévue. On peut également envisager la fréquentation éventuelle d'une formation complémentaire auprès de l'école professionnelle ou en cours inter-entreprises. Pour cette voie, il n'est pas absolument nécessaire d'être engagé dans une entreprise formatrice.

La formation de base ordinaire

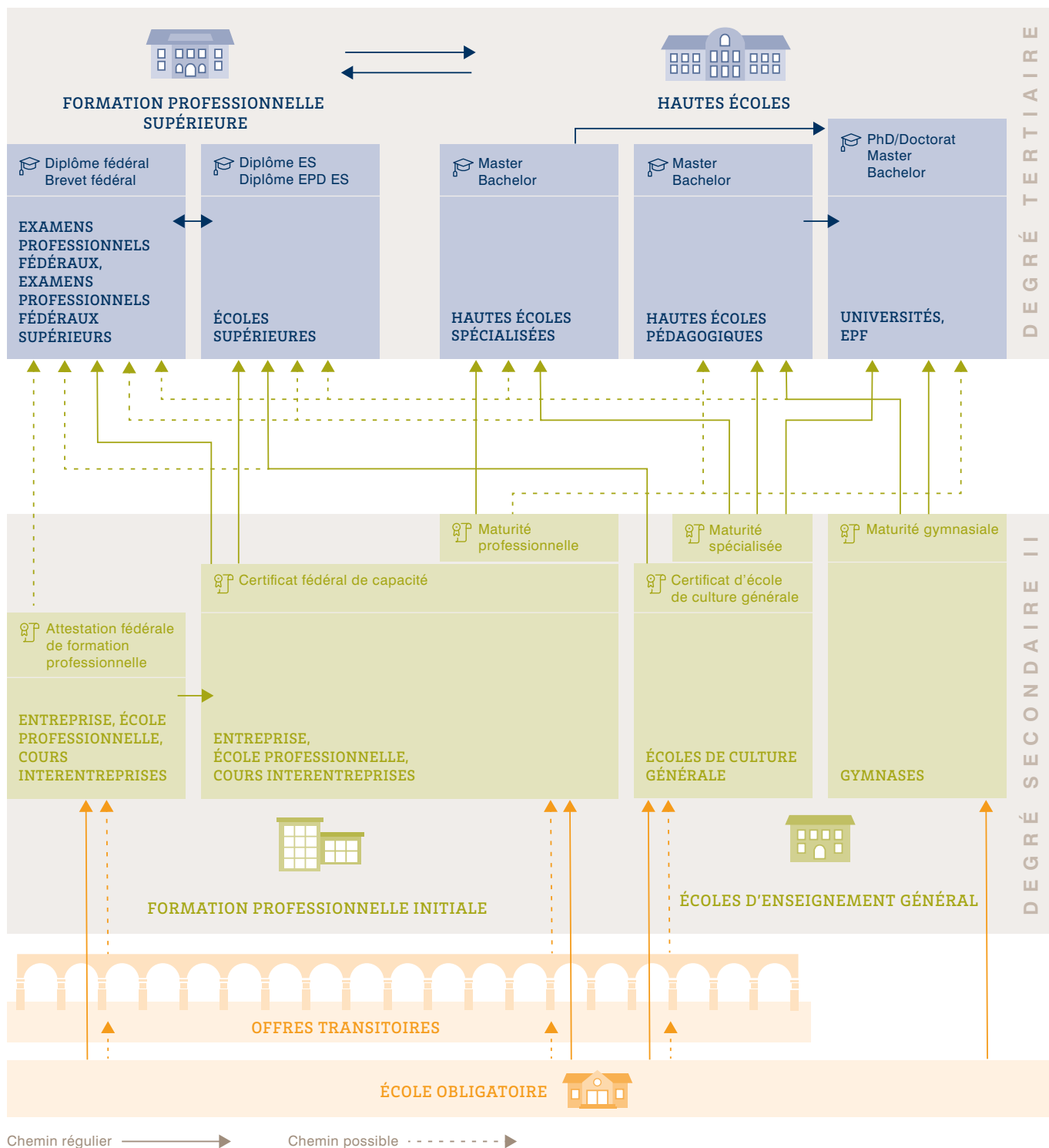
Si vous ne disposez que de peu d'expérience professionnelle ou si, pour d'autres raisons, aucune des autres voies nommées ici ne vous convient, vous pouvez entamer une formation professionnelle de base ordinaire. En fonction de la formation préalable, il est possible d'être dispensé de certains cours.

Informez-vous

Les possibilités pour les quatre voies sont différentes selon les cantons. Renseignez-vous auprès de votre canton de domicile.

Si vous êtes au bénéfice d'un titre étranger, vous avez également la possibilité de faire une procédure de reconnaissance de diplôme.

Système suisse de formation



Source : Oda Santé



Formations et formations complémentaires avancées

Plusieurs formations et formations complémentaires peuvent être suivies après l'obtention d'un titre fédéral comme Aide en soins et accompagnement, Assistant-e en soins et santé communautaire ou Assistant-e socio-éducatif-ve.

Exemples:

- examen professionnel d'assistant-e en soins de longue durée et accompagnement
- école supérieure d'infirmier-ère diplômé-e
- école supérieure de spécialiste en activation diplômé-e
- maturité professionnelle donnant accès à une haute école spécialisée

Des filières existent également pour une qualification permettant d'assumer de nouvelles tâches.

Exemples:

- Brevet fédéral de responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales
- L'examen professionnel supérieur de directeurs/directrices d'organisations sociales et médico-sociales
- Certificat de formateur-riche FSEA 1 ou brevet fédéral de formateur-riche

ARTISET

Abendweg 1, Case postale, 6000 Lucerne 6
T +41 41 419 72 53
info@artisetbildung.ch, artiset.ch



Lien et contacts

Orientation professionnelle et de carrière:
www.orientation.ch

Renseignements / informations

ARTISET
Abendweg 1, Case postale, 6000 Lucerne 6
T +41 41 419 72 53
info@artisetbildung.ch

Ursula Arn
Responsable Développement des professions et
du personnel Personnes âgées
ursula.arn@artiset.ch